

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1603

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill et M. Son-Forget

-----

**ARTICLE 19 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'extension, dans un cadre expérimental de trois ans, du diagnostic pré-implantatoire à la numérotation des autosomes, c'est-à-dire aux vingt-deux paires de chromosomes non sexuels, vient de fait créer un tri, une discrimination entre les embryons.

Cette discrimination n'est pas souhaitable. Il est préférable de supprimer cet article.